



VILLE DE WATTEN

VILLE DE WATTEN
URBANISME

Dossiers décidés jusqu'au 5 avril 2024

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
-------------------	---------------	----------	-------------------	--------------------	---------------------	---------

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

DP 59647 24 A0009	Madame Mélanie TALLEU	Favorable	04/04/2024	Bardage bois, support d'enseigne suite dépôt ancienne enseigne.	12 rue du Général de Gaulle 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 24 A0008	Monsieur Alain BARRE	Favorable	25/03/2024	Remplacement de toiture à l'identique: lattage et tuile monopole rouge	142 Rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 24 A0005	Monsieur Philippe GOVART	Favorable	29/02/2024	Pose d'un carport en aluminium renforcé laqué Gris Anthracite RAL 7016 et toiture en panneau isolant 55 mm d'épaisseur Blanc RAL 9016	58 Rue de la Montagne 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 24 A0003	Monsieur Guy WANTIEZ	Favorable avec prescriptions	20/02/2024	Passage à l'identique de 11 fenêtres en double vitrage. Changement porte d'entrée et porte de service arrière. Installation pompe à chaleur. Suppression de la salle de bains actuelle d'où agrandissement de la cuisine. Déplacement de la salle de bains dans l'actuel cellier avec suppression de porte et installation d'une fenêtre (dimension 1115mm x 900 mm)	21 allée des Lilas 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 24 A0002	Madame Delphine CADET	Favorable	02/02/2024	Pose de panneaux solaires photovoltaïques en surimposition de toiture pour autoconsommation. En 2 champs de 6 panneaux sur bac acier	15 rue de Wattendam 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 23 A0042	Monsieur Rozé Frédéric RB Immo	Favorable	09/02/2024	Remplacement des 3 fenêtres et de la porte d'entrée. Remplacement des tuiles, nettoyage et remise en peinture de la façade.	20 Rue de Saint-Omer 59143 WATTEN	m ²

Article R424-15 du Code de l'Urbanisme

Dans les huit jours de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable, un extrait du permis ou de la déclaration, est publié par voie d'affichage à la mairie pendant deux mois.